

# Dalmatie, 1806 : jalons pour l'histoire de l'établissement d'une route de poste

Laurent VEGLIO

CONFERENCE DU 3 SEPTEMBRE 2022  
(exposé de candidature)

À la suite de sa défaite à Austerlitz le 2 décembre 1805, l'Empire d'Autriche est contraint de signer, le 26 décembre, le traité de Presbourg. Parmi les nombreuses clauses visant à affaiblir la puissance autrichienne figure la perte de territoires italiens et adriatiques : la Vénétie (1), l'Istrie (2) et la Dalmatie (3). Ces territoires sont alors attribués au royaume d'Italie, État satellite de la France, Napoléon y ayant nommé à Milan son beau-fils, le prince Eugène de Beauharnais, en tant que vice-roi.



La prise de possession de ces territoires est effectuée par l'armée française sans problèmes particuliers, si ce n'est un court affrontement avec les Russes et les Monténégrins à Raguse, illustré par un premier document : la missive d'un soldat (août 1806) témoignant des combats et abordant les difficultés d'acheminement de ses lettres.

Cette question de la circulation des correspondances entre le royaume d'Italie, d'une part, et l'Istrie et la Dalmatie, de l'autre, est réglée par la convention franco-autrichienne du 16 avril 1806.

L'analyse d'un second document, les trois feuillets du part d'un courrier extraordinaire chargé, en novembre 1806, de relier Milan à l'état-major de l'armée de Dalmatie, permet d'illustrer les dispositions de la convention : établissement d'une route de poste avec des relais identifiés et obligation d'obtenir le visa, voire l'escorte, des autorités militaires des territoires autrichiens traversés.



L'exposé se termine alors par la présentation d'extraits de rapports de « situation des troupes » de l'armée de Dalmatie évoquant les difficultés rencontrées par l'Administration générale des postes, à Paris tout comme à Milan, pour fixer efficacement le choix des bureaux en correspondance avec la poste aux armées de Dalmatie.